

# RÈGLEMENT DU CONCOURS « TOP SEVRES »

La meilleure tarte à base de fruits de saison sur le thème «Sa vision de Sèvres»

## Objectifs

La Ville de Sèvres organise un concours de tartes dans le cadre de la Grande Tablée. Celui-ci se déroule le samedi 17 Juin. Ce concours, sans droit d'inscription et sans obligation d'achat, s'adresse aux Sévriens âgés de 5 à 99 ans (il est cependant nécessaire d'avoir au moins une personne majeure qui aide les mineurs de moins de 12 ans).

Le thème est le suivant : « **Sa vision de Sèvres avec des fruits de saison** ». Le dessert devra être composé d'au moins un fruit de saison.

La clôture des inscriptions est fixée au 10 juin 2023.

## Généralités

Les organisateurs sont la ville de Sèvres ainsi que le Conseil Communal des Jeunes (CCJ)

Ce concours de tartes est ouvert à tout amateur de pâtisserie, à l'exception des membres du jury.

La participation au concours implique que les participants :

- Se soient inscrits
- S'engagent à ne pas acheter un dessert dans le commerce, sous peine de se voir disqualifiés
- Ne présentent qu'un seul dessert
- Présentent leur dessert prêt à la dégustation avec un document d'accompagnement (fiche, étiquette) présentant le nom attribué au dessert. Le nom du candidat ne devra pas apparaître sur le document.
- Fournissent la liste des ingrédients (en cas d'allergie potentielle d'un membre du jury).
- La participation au concours de dessert vaut acceptation du présent règlement et engage la responsabilité de leur signataire.

## Lieu et horaires du concours

Le jury dégustera au maximum 10 à 12 desserts. S'il y a plus de 12 candidats, un tirage au sort aura lieu le 14 juin 2023 pour désigner les 10 candidats qui pourront présenter leur dessert.

Le dépôt des desserts sera réalisé le samedi 17 juin entre 18h et 18h30 sous la tente de dégustation. Seules les inscriptions complétées et signées seront prises en compte.

Avec le dessert, il faudra déposer une enveloppe contenant :

- le nom du dessert
- le nom du candidat et ses coordonnées (adresse postale, adresse email, téléphone)
- la liste des ingrédients
- la recette (selon les résultats, elle pourra être publiée par la Ville de Sèvres)

### **Rappel sur la sécurité des aliments : résumé de la circulaire n°2002-004 du 03/01/2002.**

Les règles strictes d'hygiène doivent être respectées (nettoyage des surfaces de travail, des ustensiles, des mains...)

Les dates limites de conservation des aliments doivent être respectées (elles concernent les aliments non ouverts). Il est recommandé de ne pas utiliser d'aliments ouverts depuis plus d'une journée.

Les plats doivent être réalisés la veille au soir du jour de la fête ou le matin même.

Le transport des produits doit se faire dans des emballages adaptés (boîtes fermées, film alimentaire, papier aluminium...) et dans des sacs isothermes, glacières...

Les desserts reçus trop tardivement, n'ayant pas fait l'objet d'une inscription conforme ou ne correspondant pas à l'inscription ne seront ni présentés à la dégustation, ni restitués. L'acheminement des desserts est fait sous la responsabilité et à la charge des concurrents. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de destruction, de perte, de vol, de retard ou d'avarie dans l'acheminement des tartes.

## Contrôle et stockage des desserts reçus

L'organisateur vérifie les produits reçus et tout document qui les accompagne, et refuse les produits ne répondant pas aux clauses du présent règlement. Les desserts sont stockés dans un lieu approprié.

## Composition du jury

Le jury sera composé de représentants de la commune, de membres des services municipaux et de citoyens, entreprises sévriennes.

## Candidature

- L'inscription est gratuite.
- Catégorie unique de 5 à 99 ans
- L'inscription d'une personne mineure devra se faire par son représentant légal.
- Pour les groupes, un nom de collectif peut être choisi, une seule personne représentera le groupe au concours ;
- Pour participer, il suffit de s'inscrire soit par email : [ccj@ville-sevres.fr](mailto:ccj@ville-sevres.fr) soit par le formulaire d'inscription à la disposition des candidats sur le site de la ville .

## Résultats

### Désignation du vainqueur :

Le jury attribuera une note à chaque dessert qui lui sera présenté sur les critères suivants :

Présentation / qualité gustative / originalité / créativité

Le classement sera finalisé selon le total des points attribués à chaque dessert et donc à chaque candidat. Le jury se réunira à l'issue de la dégustation pour délibérer. La décision du jury est sans appel.

### Prix et remise des prix

Différents prix seront attribués aux 3 premiers lauréats.

La remise du prix se déroulera à l'issue de la dégustation et de la délibération du jury le samedi 17 juin 2023.

## Force majeure et modification

Si un événement indépendant de la volonté de l'organisateur devait empêcher le bon déroulement du Concours, l'organisateur ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable. L'organisateur se réserve également le droit d'annuler le Concours, d'en modifier la date initialement prévue, de l'écourter, le prolonger, d'en modifier les conditions ou le déroulement en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

## Droit à l'image

Le visuel des desserts présentés, les recettes et la photo des concurrents et lauréats pourront être utilisés par l'organisateur à titre promotionnel.

## Données personnelles

Les informations recueillies dans ce formulaire sont traitées en vue de votre participation au concours de tartes « Top Sèvres ». Le responsable de traitement est le Maire de la Commune de Sèvres. Vos données à caractère personnel pourront être communiquées uniquement à nos services internes (service Jeunesse) intervenant dans le cadre de la finalité précédemment décrite. Les données à caractère personnel ne seront conservées dans notre base active que le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité précédemment décrite. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et dans la mesure où cela est compatible avec l'activité de traitement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition sur présentation d'un motif légitime, de limitation, de portabilité, d'effacement, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant votre demande au délégué à la protection des données par voie postale à l'adresse Mairie de Sèvres - Délégué à la protection des données - 54 Grande rue - 92310 Sèvres ou par courriel à [dpo@ville-sevres.fr](mailto:dpo@ville-sevres.fr) en joignant un justificatif de votre pièce d'identité. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Le ..... à Sèvres

Lu et approuvé  
Signature